

B&B Italia S.p.A. accorde cette garantie commerciale sur ses propres produits et les composants associés, selon les conditions énoncées ci-dessous. B&B Italia S.p.A. garantit :

- **Pendant une durée de 10 ans à compter de la date de fabrication du produit** (telle qu'indiquée sur la "Fiche Technique du Produit" présente à l'intérieur de l'emballage), l'absence de défauts de fabrication sur les éléments structurels, constitués par l'armature en fer intégrée dans la mousse de polyuréthane durcie à froid, de sa gamme de meubles rembourrés (canapés, fauteuils, chaises et lits) ;
- **Pendant une durée de 24 mois à compter de la date de livraison du produit ou pendant 30 mois à compter de la date de fabrication, la période expirant la première étant retenue**, l'absence de défauts de fabrication au niveau des revêtements, des pieds, des accessoires et des mécanismes composant le produit. Il est convenu que les matériaux, bien qu'ils présentent une résistance adaptée à la lumière du soleil et à la lumière artificielle, peuvent subir des modifications au fil du temps en raison de leur exposition prolongée à la lumière, d'opérations de nettoyage et de l'usure normale.

La présente garantie commerciale s'applique exclusivement aux produits achetés dans les showrooms B&B Italia ou auprès de revendeurs autorisés par B&B Italia S.p.A. ; elle n'est pas transférable en cas de revente ultérieure du produit par l'acheteur d'origine. La liste des revendeurs autorisés est disponible sur le site internet <https://www.bebitalia.com/it-it/find-a-store.html>.

La garantie comprend la réparation ou le remplacement gratuit du produit ou des pièces reconnues comme défectueuses par B&B Italia S.p.A. B&B Italia S.p.A. se réserve le droit de déterminer, à sa seule discrétion, s'il convient de procéder à la réparation ou au remplacement du produit ou de la pièce concernée.

La présente garantie commerciale ne couvre pas :

- Les défauts résultants d'une usure normale au fil du temps ;
- Les cas d'utilisation du produit dans des conditions non conformes aux instructions ou normes techniques applicables, y compris, à titre d'exemple mais sans s'y limiter, celles relatives à l'environnement dans lequel le produit doit être installé (par exemple, la température, l'humidité, l'exposition aux agents atmosphériques), celles relatives au montage du produit (même lorsque cette opération relève de la responsabilité du Client) et celles relatives à l'entretien et à la maintenance du produit, disponible dans la rubrique « Maintenance » de la page du site internet concernant le produit et accessible via le QR code figurant sur la « Fiche Technique du Produit ».

— Veuillez consulter la section “Avertissements” de la page internet consacrée au produit et accessible via le QR code figurant sur la « Fiche Technique du Produit ».

La présente garantie commerciale devient nulle si les produits sont démontés, modifiés ou réparés par des personnes non autorisées par B&B Italia S.p.A.

Les interventions effectuées au titre de la garantie n'entraînent ni prolongation, ni suspension, ni interruption de la durée de validité de la présente garantie.

Pour exercer les droits issus de la présente garantie, l'acheteur doit joindre (i) la preuve d'achat du produit ; (ii) la « Fiche Technique du Produit » indiquant la date de fabrication ; et (iii) une documentation photographique appropriée du défaut. La demande doit être adressée au revendeur autorisé auprès duquel le produit a été acheté ou par voie postale à B&B Italia S.p.A., à l'adresse suivante : Strada Provinciale 32 n.15 - 22060 Novedrate (CO).

Les droits que la loi accorde à l'acheteur en cas de défauts et de vices des biens achetés restent inchangés et ne sont pas remis en cause, quelle que soit la qualité sous laquelle l'acheteur agit. La présente garantie commerciale s'ajoute à ces droits et ne les limite en aucune manière.

Notamment, lorsque l'acheteur agit en qualité de consommateur, les Produits sont couverts par la garantie légale de conformité d'une durée de 24 mois à compter de la livraison, conformément aux Articles 128 et suivant du Code de la Consommation. En cas de défaut de conformité existant au moment de la livraison et apparaissant au cours de ce délai, le consommateur a droit, comme premier recours, à la réparation ou au remplacement gratuit du produit et, dans les cas prévus par la loi, à une réduction proportionnelle du prix ou à la résiliation du contrat. Les droits issus de la garantie légale se prescrivent 26 mois à compter de la livraison. Pour les contrats conclus le 31 juillet 2026 ou après cette date, si le consommateur choisit la réparation comme recours, la période de responsabilité du vendeur est prolongée de douze mois supplémentaires.

Dernière mise à jour: 1er Septembre 2026